

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 3 JUIN 2024 à 16h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur PANCIULO, Représentant des Usagers du port
Monsieur CARRATALA, Représentant des Usagers du port
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Madame VIZIALE, Présidente de l'Association des Amis du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance

Envoi des Convocations par mail le 15 Mai 2024

Envoi des Documents par mail le 24 Mai 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente

2. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI

3. Projet de délibération : Organisation du stationnement sur le port Saint Pierre – Complément

4. Projet de délibération : AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - Souscription de six contrats d'assurances pour la commune d'Hyères-Les-Palmiers - Mise en appel d'offres ouvert

5. Projet de délibération : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Emission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert

6. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la Commune d'Hyères- marché mixte- mise en appel d'offre ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 16h06. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 17 AVRIL 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 17 Avril 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI.

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial et qu'il fait suite à un départ en retraite.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet de délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : ORGANISATION DU STATIONNEMENT SUR LE PORT ST-PIERRE- COMPLEMENT

Par délibération N° 40 du 22 avril 2016, des dispositions spécifiques ont été mises en place concernant l'organisation du stationnement sur le port Saint-Pierre, dont l'autorisation, pour certaines catégories d'usagers, de stationner sur l'ensemble des zones de stationnement payant du Port Saint-Pierre moyennant le versement d'une redevance forfaitaire annuelle de 50€.

Les actuelles catégories bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Les usagers bénéficiaires d'un poste d'amarrage et titulaires d'un titre d'occupation égal ou supérieur à 6 mois (usagers dits de Longue Durée)
- Les professionnels du Nautisme
- Les résidents des Iles de Port-Cros et du Levant

Il est proposé de compléter cette liste des agents du Parc National de Port-Cros et des agents métropolitains, titulaires d'une carte de transport à destination de cette île, délivrée par TPM sous réserve de la communication de certains documents.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'une régularisation puisque les agents évoqués sont déjà bénéficiaires du dispositif. Il est indiqué qu'il s'agit d'une part du maître de port de l'île du Levant et d'autre part des 4 ou 5 agents du PNPC amenés à passer sur l'île de manière ponctuelle et non quotidienne.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - SOUSCRIPTION DE SIX CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'HYERES-LES-PALMIERS - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Les marchés relatifs aux contrats d'assurances dommages aux biens, flotte véhicules, embarcations, tous risques expositions, responsabilité civile de la commune et protection fonctionnelle des agents et des élus arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des prestations relatives à ces contrats d'assurances de la Commune d'Hyères.

Il est proposé de relancer ces contrats, par regroupement de risques de même nature, comme suit :

- Lot 1 : Dommage aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes

- Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 4 : Tous risques expositions
- Lot 5 : Embarcations
- Lot 6 : Protection fonctionnelle

Chaque marché est conclu à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans fermes.

Il est précisé que les ports sont intéressés par tous les lots de ce marché. Pour le port du Niel, cela correspond à une cotisation d'environ 200€ .

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGAUDE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – EMISSION, IMPRESSION ET DIFFUSION DE TITRES RESTAURANT - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif aux prestations d'émission, d'impression et de diffusion de titres restaurant arrive à son terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un marché ordinaire à prix unitaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce marché sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 1 300 000 euros TTC

Il est précisé que cela correspond à une charge d'environ 25 000€ en part patronale pour les services des ports.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D’HYERES : ST PIERRE - L’AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – FOURNITURE D’ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS ET SITES DE LA COMMUNE D’HYERES- MARCHE MIXTE- MISE EN APPEL D’OFFRE OUVERT

Les marchés relatifs à l’acheminement et la fourniture d’électricité des bâtiments et sites de la commune d’Hyères arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il a été présenté dans une précédente séance en février 2024, mais une adaptation a dû être effectuée nécessitant cette nouvelle présentation.

Afin de permettre d’assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d’appel d’offres ouvert en vue d’attribuer les marchés de fourniture d’électricité pour les bâtiments et sites de la commune d’Hyères pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, afin d’optimiser les dépenses énergétiques de la Commune, il convient d’intégrer à ce marché les besoins concernant :

- d’une part, la fourniture d’électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites BT supérieurs à 36 KVA et les sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA,

- d’autre part, la fourniture d’électricité pour le chauffage d’une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites HTA et sur les sites BT supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA – Marché mixte
- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA – marché mixte

Aucune observation n’étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L’ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : BORNE AUTOMATIQUE DE LA CALE DE MISE A L’EAU

M. GRIMARD présente la borne automatique qui sera mise en application à compter du 1^{er} Juillet à la cale de mise à l’eau en vue de fluidifier les entrées et sorties.

Jusqu'alors, le système nécessitait l'achat d'une carte magnétique présentée en entrée de cale sur laquelle des unités étaient créditées. Cela engendrait des complications lorsque la capitainerie était fermée ne permettant pas le rechargement ou l'achat de carte.

Il est dorénavant proposé un règlement supplémentaire par carte de paiement en sortie de zone, au tarif de 7€, tarif identique pour tous. Cette borne sera mise en œuvre au début du mois de Juillet. Le tarif avec la carte magnétique est de 4€, plus incitatif, il permet lors de la venue des usagers en capitainerie la vérification des papiers du bateau.

M.BRUNEL insiste sur la souplesse d'utilisation et la fluidification du flux souhaitées avec cette nouveauté.

M.GRIMARD indique qu'en pleine saison, il est enregistré environ 200 passages par jour.

2ème point : MANIFESTATIONS ESTIVALES SUR LE PORT

Mme BLATT rappelle que les services portuaires ont repris la gestion des nuitées estivales qui auront lieu du 1^{er} Juillet au 31 août, tous les soirs de 19h à 23h . Elles se dérouleront quai Robin et quai Gilles Barbanson.

Le 3 juillet, un concert de l'harmonie Hyéroise aura lieu sur le parking de la mairie annexe du port Saint-Pierre.

Il est rappelé que des feux d'artifice auront lieu tous les lundis soir de Juillet et Août (les 8,15,22 et 29 juillet puis les 5,12 et 19 Aout) en complément des 2 feux d'artifice de la ville le 13 Juillet et le 17 Août.

Les joutes provençales auront lieu le 19 Juillet.

3ème point : EROSION DE LA FALAISE

M.DURANDETTO signale que lors du nettoyage des toitures des cabanes de la prud'homie, il a été constaté l'érosion de la falaise. Il est souhaité la sensibilisation des propriétaires à l'entretien de cette partie de leur propriété.

M.L'HENAFF propose d'organiser une réunion avant le prochain conseil portuaire.

4ème point : ODEURS NAUSEABONDES

Il a été signalé des odeurs nauséabondes sur le port du Niel et Mme VIZIALE souhaiterait savoir ce qui a été entrepris pour y remédier.

M. L'HENAFF précise qu'il ne s'agit pas d'odeurs de fosse septique qui n'existe pas sur le port du Niel. Il s'agit d'un réseau d'assainissement collectif qui finit dans un poste de relevage à côté du local à poubelles.

TPM & Véolia ont été sollicités pour intervenir et il semble que des trappes ne soient pas parfaitement étanches et/ou mal posées. Les usagers sont invités à appeler VEOLIA directement si cela devait se reproduire.

M. DURANDETTO fait état d'une fuite devant les cabanes sur le port, bouchon récurrent malheureusement. M.L'HENAFF souhaiterait que l'emplacement évoqué lui soit montré à sa prochaine venue.

5ème point : PLACE DE STATIONNEMENT POUR LES PROFESIONNELS

En réponse à M.DURANDETTO, il est indiqué qu'à l'heure actuelle 2 titulaires d'AOT Professionnelle n'ont pas de place de stationnement. Les autres utilisent des places situées à côté de La Petite flottille.

2 places sont actuellement vacantes et pourraient être attribuées, après une demande écrite du professionnel, afin d'établir une AOT terrestre.

6ème point : FOOD-TRUCK

M. BRUNEL confirme à M. PANCIULO que le food-truck est installé et que son inauguration a eu lieu samedi.

Sa forte fréquentation démontre la satisfaction des Arbanais.

Les questions diverses étant terminées à 16h39, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port du NIEL.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles


M. Jean-Luc BRUNEL

